

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région du Pacifique occidental pendant la période du 1er juillet 1989 au 30 juin 1990¹ ;

- 1. PREND ACTE avec satisfaction de la manière dont le programme a été planifié et exécuté ;**
- 2. EXPRIME sa gratitude au Directeur régional et à ses collaborateurs et les félicite du travail accompli.**

Cinquième séance, 12 septembre 1990

¹ Document WPR/RC41/2.